

# ÉNERGIE SAGUENAY

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire

présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement

par

Félicia St-Pierre

Le 21 octobre 2020

Au président, M. Denis Bergeron

Au commissaire, M. Laurent Pilotto

Bonjour, je m'appelle Félicia St-Pierre.

Je suis préoccupée par le projet de la compagnie GNL-Québec parce qu'il ne s'inscrit pas dans une perspective de développement durable, ni de transition énergétique. Bien au contraire, il menace la survie du béluga du Saint-Laurent et contribue à la production de quantités inacceptables de CO<sub>2</sub>. Même l'aspect économique mis de l'avant par les promoteurs du projet ne représente pas un bon argument pour sa réalisation; les investisseurs (Breyer Capital et Freestone international) sont Américains, les ressources naturelles (non renouvelables) proviennent de l'Alberta et le transport maritime risque de nuire au tourisme local déjà affecté par la pandémie de Covid-19.

Ce projet a un impact sur l'environnement, car il risque de mener à l'extinction des bélugas du Saint-Laurent qui sont déjà en voie de disparition. Le transit maritime au beau milieu du seul parc marin du Québec (le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent) ne respectera vraisemblablement pas la limite de 10 nœuds (18 km/h) qui est applicable lorsque les bateaux sont à moins d'un mille marin (1 852 mètres) des baleines. D'abord, parce qu'aucune réelle conséquence n'est prévue en cas de transgression de ce règlement du parc, et ensuite, parce que GNL-Québec n'est simplement pas en mesure de promettre que la limite de vitesse sera respectée, puisque les navires ne lui appartiennent pas. Ces excès de vitesse augmentent les risques de collision avec tous les grands mammifères marins (pas seulement les bélugas) et produisent énormément de bruit, ce qui empêche les baleines de communiquer entre elles et réduit leurs chances de survie.

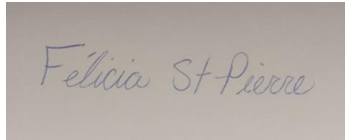
Ensuite, la quantité de gaz à effet de serre produite par l'extraction du gaz naturel en Alberta est inacceptable. La volonté de d'étudier chaque partie du projet séparément (extraction, gazoduc, usine de liquéfaction et transport maritime) n'est qu'une excuse pour se déresponsabiliser de la demande en gaz

naturel (et donc de la production de GES, la contamination d'eau, l'impact sur la santé des populations locales) qui est créée par ce projet. Si le projet n'a pas lieu, cette demande ne sera pas créée. Bien que le gaz liquéfié soit théoriquement destiné à des clients qui utilisent présentement des sources d'énergie encore plus polluantes comme le charbon, cela n'est pas un argument valable pour justifier la réalisation d'un projet qui va retarder la transition énergétique de plusieurs décennies. L'extraction de gaz naturel par fracturation hydraulique (qui est en fait le même procédé utilisé pour dans le cas du gaz de schiste que le Québec a rejeté il y a quelques années) ne fait simplement pas partie des sources d'énergie que l'on peut considérer propres. Le choix des énergies utilisées ne doit pas se dérouler comme une élection où l'on vote pour le candidat « le moins pire des deux ». D'autres solutions existent.

Ce projet n'est pas acceptable parce que même l'argument principal de ses promoteurs n'est pas convainquant. Ils soutiennent qu'Énergie Saguenay aidera le développement économique de la région et sera bénéfique pour l'ensemble du Québec. Cependant, la ressource est extraite en Alberta, donc le Québec ne perçoit aucune redevance. Les investisseurs principaux (dont Breyer Capital et Freestone International) ont recours à des paradis fiscaux; le Québec ne percevra ainsi qu'une ridicule fraction des impôts auxquels il devrait avoir droit. Du côté de la création d'emplois, l'entreprise prévoit embaucher environ mille travailleurs de manière permanente une fois la construction du gazoduc et de l'usine terminée. Toutefois, si on considère la perte potentielle d'emplois et de revenus dans le secteur touristique en raison des impacts du projet, l'apport réel du projet est beaucoup moins convaincant.

Je m'oppose au projet de la compagnie GNL-Québec parce que la balance des avantages et des inconvénients ne penche pas en sa faveur. Allons-nous réellement sacrifier la richesse biologique du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, la quiétude et la beauté du paysage ainsi que les nombreux services écosystémiques que tous ces éléments rendent à la région? Permettrons-nous à GNL-Québec de balayer les entreprises du secteur du tourisme déjà mises à

l'épreuve par la Covid-19? J'espère sincèrement que non, car cela ne s'inscrit tout simplement pas dans une relance juste de l'économie.

A rectangular box containing a handwritten signature in cursive script that reads "Félicia St-Pierre".

Félicia St-Pierre

Étudiante à la maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke